



Démission Président, doit on renouveler l'intégralité du bureau

Par GuyRoche

Bonjour,

Je suis membre du comité d'administration d'une association loi 1901. Notre président a démissionné sans délai de préavis. Nous n'avons pas de vice président. La responsabilité d'organiser une réunion de ca exceptionnelle a été confiée sans vote au doyen de notre association. Celui ci demande maintenant que l'intégralité du bureau soit réélu, sachant que le trésorier et le secrétaire ne sont pas démissionnaires et que nos statuts indiquent qu'il faut réunir un CA exceptionnel pour élire un nouveau président sans faire mention des autres membres du bureau.

En a t'il le droit ? Peut il demander aux membres du CA ce changement dans l'ordre du jour de la convocation déjà remise il y a quelques jours et qui ne fait mention que de l'élection du président en leur faisant voter par mail ou les statuts restent ils souverain de ce type de décision.

Par avance merci de votre réponse